

CE COMMUNIQUE NE DOIT PAS ETRE PUBLIE, DISTRIBUE OU DIFFUSE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT,
AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON.

RAPPROCHEMENT ENTRE EKinOPS ET ONEACCESS : SIGNATURE DES ACCORDS DEFINITIFS ENGAGEMENT DE FINANCEMENT DE LA PART DE BPIFRANCE ET D'ALEPH CAPITAL POUR 24 M€

Ekinops (Euronext Paris - FR0011466069 - EKI), concepteur innovant de solutions de transmission sur fibres optiques pour les réseaux télécoms à très haut débit et les principaux actionnaires de **OneAccess**, fournisseur mondial de premier plan de solutions d'accès réseau, annoncent avoir signé les accords définitifs en vue d'un rapprochement dont les modalités ont été détaillées par voie de communiqués de presse diffusés (i) le 30 mars 2017 ([cf. communiqué de presse du 30 mars 2017](#)) et (ii) le 19 juin 2017 afin de tenir compte de nouvelles modalités de financement envisagées ([cf. communiqué de presse du 19 juin 2017](#)).

Cette acquisition de OneAccess par Ekinops se fera par cession d'actions OneAccess rémunérée en numéraire pour moitié et, pour l'autre moitié, par apport d'actions OneAccess rémunéré par émission par Ekinops d'actions nouvelles à bons de souscription d'actions, sur la base d'une valeur de transaction de la société OneAccess de 58 M€.

Dans cette perspective, concomitamment à la signature des accords définitifs avec les principaux actionnaires de OneAccess, Ekinops a également conclu un accord avec une entité conseillée par Aleph Capital Partners LLP et avec Bpifrance qui participeront chacun au financement de l'opération et qui deviendront ainsi chacun un actionnaire de référence d'Ekinops, ainsi qu'un protocole d'accord non concertiste avec ces deux investisseurs et les principaux actionnaires de OneAccess.

Didier Brédy, Président-Directeur général d'Ekinops, déclare :

" En unissant leurs forces, Ekinops et OneAccess visent à donner naissance à un acteur majeur du transport optique et de la virtualisation des réseaux télécoms, doté d'une véritable dimension internationale. L'atteinte d'une taille critique conjuguée aux complémentarités technologiques, industrielles et commerciales constituerait des bases solides pour faire croître de façon importante la pénétration des produits et technologies du nouvel ensemble au sein des grands opérateurs.

Nous sommes très heureux que ce projet ait séduit Aleph Capital et Bpifrance, qui constitueront des actionnaires prestigieux et de référence du nouvel ensemble une fois l'opération réalisée."

Hugues Lepic, CEO d'Aleph Capital, ajoute :

« Ekinops est une société ambitieuse dotée d'un fort potentiel de croissance organique et menée par une équipe managériale talentueuse. L'acquisition de OneAccess doit permettre à Ekinops d'accélérer son développement. Aleph Capital souhaite accompagner la société de manière durable dans sa stratégie de croissance et de consolidation de son marché. »

Maïlys Ferrère, Directrice du pôle Large Venture de Bpifrance, conclut :

« Le rapprochement entre Ekinops et OneAccess est pertinent à la fois du point de vue technologique, R&D et commercial. Il permet l'émergence d'un acteur français innovant capable d'apporter des solutions de plus en plus intégrées et de qualité aux opérateurs télécom. Nous sommes heureux d'accompagner le dirigeant, Didier Brédy, dans la construction de sa vision. Nous entrons au capital et au conseil d'administration d'Ekinops. »

Rappel des principaux termes des modalités financières envisagées pour le rapprochement avec OneAccess

Dans un premier temps, Ekinops projette de lancer, dès l'obtention du visa de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sur la note d'opération, une augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) des actionnaires, d'un montant compris entre 12 et 13 M€.

Sous réserve de la réalisation de cette augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS), l'assemblée des actionnaires d'Ekinops sera amenée à se prononcer sur le projet d'apport des actions OneAccess et également sur l'augmentation de capital réservée avec suppression du DPS à personnes dénommées au profit de l'entité conseillée par Aleph Capital et de Bpifrance, pour un montant d'environ 24 M€ (dont 12 M€ pour chacune des deux entités). Il sera également demandé aux actionnaires de se prononcer sur des nominations d'administrateurs et des modifications statutaires (instauration de droits de vote double, limitation du nombre de membres composant le conseil d'administration à 8 membres).

L'augmentation de capital réservée à l'entité conseillée par Aleph Capital et à Bpifrance, qui sera conditionnée à la réalisation de l'apport en nature des actions et à des conditions usuelles pour ce type de transaction, notamment à l'absence de survenance d'événements significatifs défavorables, sera alors réalisée, au même prix que celui retenu lors de l'augmentation de capital avec maintien du DPS.

Ainsi, la transaction pourra être finalisée, les actionnaires de OneAccess recevant :

- pour moitié les actions Ekinops émises en rémunération de leur apport sur la base d'un prix de référence de 7,25 € par action ajusté pour tenir compte de l'impact de l'effet dilutif des augmentations de capital ;
- pour moitié par le versement du prix de cession en numéraire.

Les prospectus, précisant notamment les modalités des augmentations de capital, et un « Document E », décrivant les termes et conditions de l'apport susvisé, feront respectivement l'objet de visas et d'un enregistrement par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Le prospectus relatif à l'augmentation de capital avec maintien du DPS sera mis à la disposition des actionnaires d'Ekinops préalablement à son lancement.

Le Document E et le prospectus relatif à l'augmentation de capital réservée seront mis à la disposition des actionnaires préalablement à l'assemblée générale extraordinaire de la société devant se prononcer sur les opérations. L'opération de rapprochement pourrait ainsi être finalisée au cours du 3^{ème} trimestre 2017.

CONTACT EKINOPS

Didier Brédy
Président-Directeur général
Tél. : +33 (0)1 49 97 04 01
contact@ekinops.net

CONTACT INVESTISSEURS

Mathieu Omnes
Relation investisseurs
Tél. : +33 (0)1 53 67 36 92
momnes@actus.fr

CONTACT PRESSE

Nicolas Bouchez
Relation presse
Tél. : +33 (0)1 53 67 36 74
nbouchez@actus.fr

A propos d'EKINOPS

Ekinops est un fournisseur leader de solutions de transmission sur fibres optiques destinées aux fournisseurs de services de télécommunications.

La plateforme Ekinops 360 répond aux besoins des réseaux métropolitains, régionaux et longue distance avec une architecture simple et très intégrée. Ekinops est un innovateur de premier plan dans le domaine du transport 100G grâce à une ligne de produits cohérents qui optimise réellement les réseaux optiques et qui est compatible avec ses châssis 1RU, 2RU et 7RU. Le système Ekinops 360 est basé sur sa technologie hautement programmable T-Chip® (transport intégré dans une puce) qui permet le déploiement rapide, flexible et économique de nouveaux services pour le transport optique haut débit, haute vitesse. En utilisant le système de classe opérateur Ekinops 360, les utilisateurs peuvent augmenter simplement la capacité de leurs réseaux CWDM, DWDM, Ethernet, ESCON, Fibre Channel, SONET/SDH ou de transport de vidéo non compressée (HD-SDI, SD-SDI, ASI).

Le siège social d'Ekinops est situé à Lannion, France, et l'entreprise possède une filiale aux États-Unis, Ekinops Corp.



Libellé : Ekinops
Code ISIN : FR0011466069
Code mnémorique : EKI
Nombre d'actions composant le capital social : 7 367 397

Plus d'informations sur www.ekinops.net

À propos de Aleph Capital Partners LLP

Aleph Capital a pour vocation de soutenir des sociétés ambitieuses afin de leur permettre d'accélérer leur développement et de réaliser leur potentiel de croissance. Aleph Capital investit en partenariat avec les équipes managériales qu'elle accompagne de manière durable pour mettre en œuvre leurs stratégies de développement. Fondé par M. Hugues Lopicq, anciennement en charge de l'ensemble des activités d'investissement de Goldman Sachs en Europe (« Goldman Sachs Capital Partners »), Aleph Capital investit en Europe dans les secteurs des Telecom Media et Technologies, des Institutions Financières et de l'Energie.

Plus d'information sur : www.Aleph.com

À propos de Bpifrance

Les investissements en fonds propres de Bpifrance sont opérés par Bpifrance Investissement. Bpifrance, filiale de la Caisse des Dépôts et de l'État, partenaire de confiance des entrepreneurs, accompagne les entreprises, de l'amorçage jusqu'à la cotation en bourse, en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance assure, en outre, des services d'accompagnement et de soutien renforcé à l'innovation, à la croissance externe et à l'export, en partenariat avec Business France et Coface. Bpifrance propose aux entreprises un continuum de financements à chaque étape clé de leur développement et une offre adaptée aux spécificités régionales.

Fort de près de 50 implantations régionales (90 % des décisions prises en région), Bpifrance constitue un outil de compétitivité économique au service des entrepreneurs. Bpifrance agit en appui des politiques publiques conduites par l'État et par les Régions pour répondre à trois objectifs :

- accompagner la croissance des entreprises ;
- préparer la compétitivité de demain ;
- contribuer au développement d'un écosystème favorable à l'entrepreneuriat.

Avec Bpifrance, les entreprises bénéficient d'un interlocuteur puissant, proche et efficace, pour répondre à l'ensemble de leurs besoins de financement, d'innovation et d'investissement.

Plus d'information sur : www.bpifrance.fr – Suivez-nous sur Twitter : @bpifrance @BpifrancePresse

Avertissement

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre d'achat ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions Ekinops dans un quelconque pays.

Ce communiqué ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/EC du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE dans la mesure où cette Directive a été transposée dans chacun des Etats membres concernés de l'Espace Economique Européen (ensemble, la « Directive Prospectus »). Aucune offre au public de titres financiers ne sera effectuée en France avant la délivrance d'un visa sur un prospectus préparé conformément aux dispositions de la Directive Prospectus, par l'Autorité des marchés financiers.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Par conséquent, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels ce communiqué est diffusé, distribué ou publié doivent s'informer de ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Le présent communiqué ne contient pas ou ne constitue pas une invitation, un encouragement ou une incitation à investir. La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée et n'a pas été approuvée par une personne autorisée ("authorised person") au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement ("investment professionals") au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) ("high net worth companies, unincorporated associations, etc.") du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 ou (iv) à toute autre personne à laquelle le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Ce communiqué ne constitue ni une offre d'achat ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription des valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique, en l'absence d'enregistrement ou d'une dispense d'enregistrement prévue par le United States Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »). Les actions Ekinops n'ont pas été enregistrées et ne seront pas enregistrées au titre du Securities Act et Ekinops n'a pas l'intention de procéder à une quelconque offre au public de ses actions aux Etats-Unis d'Amérique.

Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières ou d'une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis (y compris dans leurs territoires et dépendances et tout État des États-Unis), du Canada, de l'Australie ou du Japon.